

La nuit, « réserve d'être »

[...] Qu'aurait dit le poète devant le spectacle de nos lumières proliférantes ? Récemment, les auteurs d'un atlas mondial de la lumière artificielle ont établi que plus de 80 % des habitants de la planète et près de 100 % des Européens et Étatsuniens n'ont accès qu'à un ciel pollué par l'éclairage artificiel et donc privé de l'essentiel de ses étoiles visibles à l'œil nu. Un tiers de l'humanité ne voit plus la Voie lactée ! La France compte 11 millions de points d'éclairage publics, une augmentation de 89 % entre 1992 et 2012 ! Comme l'eau, l'air ou le sol, la pollution transforme un bien commun comme la nuit en ressource rare. Les plus chanceux pourront retrouver le ciel naturel lors de leurs vacances en montagne mais, au quotidien, le ciel se réduit à un fournisseur de soleil ou de pluie, toile de fond du bulletin météo. Symptôme inquiétant, l'Onu envisagerait d'inscrire le ciel nocturne sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, au même titre qu'une danse folklorique ou un château médiéval !

Il ne faut pas croire que ce soit là de pures lamentations de mystiques. L'éclipse de la nuit profonde est un enjeu majeur, et la pollution lumineuse a été officiellement ajoutée aux autres. On la mesure, on en perçoit les conséquences néfastes sur la biodiversité : oiseaux migrateurs déroutés, insectes attirés, impacts sur la flore. Mais aussi sur le sommeil et l'humeur des hommes. Tandis que les citoyens deviennent majoritaires sur la planète, le 24/7 – le « 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7 » – devient l'horizon des mairies des plus grandes villes du globe : transports, commerces, services publics ne doivent jamais fermer, pour le plaisir des noctambules. Ceci est censé nous offrir un relais de croissance et nous positionner dans la compétition du tourisme nocturne... Peu importe si les troubles du sommeil ne cessent d'augmenter, y compris chez les plus jeunes (deux tiers des Français déclarent souffrir d'au moins un trouble du

sommeil), si la consommation de somnifères et de stimulants atteint des records et si tout cela a une incidence démontrée sur l'obésité, les maladies cardio-vasculaires et – pire encore – sur la qualité de vigilance et d'attention des médecins, chauffeurs routiers, policiers, élèves en formation...

La nuit est rongée de toutes parts, dans son espace, son temps et son aura, alors qu'elle est, comme dit Péguy, la seule « qui réussit à endormir l'homme, ce puits d'inquiétude, à lui seul plus inquiet que toute la création ensemble ». Point positif dans ce tableau : les dispositions adoptées dans le cadre de la loi Biodiversité, en juillet 2016. Prolongeant un mouvement initié lors du Grenelle de l'environnement de 2009, l'éclairage public n'est plus considéré comme un progrès en soi. Certains types de lampes ont été interdits. Dans la nouvelle loi, la valeur des paysages nocturnes est reconnue (articles 1 et 3). Les sources lumineuses sont reconnues comme pollutions potentielles, à éviter dans le cadre des trames vertes et bleues favorisant la biodiversité.

Depuis la Charte de l'environnement de 2004, on sait que l'opposabilité des principes dépend fortement du bon vouloir des politiques. Localement, cependant, des villes prennent conscience du problème, réduisent et réorientent les éclairages, osent éteindre après minuit ou installer des minuteries. Cela suffira-t-il à plonger dans le noir les immeubles de bureaux et les panneaux publicitaires, à retrouver « la quiétude antérieure » de notre arrivée sur terre, à faire prendre conscience de la beauté transcendante de la nuit, à faire comprendre que les étoiles sont une espèce originelle et témoin, au loin, de notre biodiversité intime ? Il faut à nouveau l'espérer...

Dalibor Frioux
Chronique
Etudes, octobre 2016